
Date	4 Octobre 2011
Lieu	Maison des Jeunes de la CRD de Tokonou
Président	Préfet de Kankan
Événement	Atelier Préfectoral de lancement de l'EISE du Projet Simandou

Atelier Préfectoral de lancement de l'Etude d'Impact Social et Environnemental (EISE) du Projet Simandou, Tokonou (Préfecture de Kankan), le 4 Octobre 2011.

Le 4 octobre 2011, de 10h30 à 17h, dans la maison des jeunes de la CRD de Tokounou, s'est tenu l'atelier de lancement de l'EISE du Projet Simandou, sous la présidence du préfet de Kankan (M. Mohamed V Kéita).

Environ 240 personnes ont participé à l'atelier. Parmi les participant(e)s, on peut citer :

- le préfet de Kankan;
- les Sous-préfets (entrant et sortant) de Tokounou ;
- le Maire de la CRD de Tokounou ;
- le représentant du Ministère des Mines ;
- le représentant du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
- les directeurs des services techniques rattachés de la région et de la préfecture de Kankan (agriculture, éducation santé, environnement, etc...);
- les représentants de la gendarmerie et de la police ;
- le directeur de la radio rurale locale ;
- des représentants de Rio Tinto Simfer (relations gouvernementales, approbations environnementales, communications, communautés etc) ; et
- des représentants du cabinet ERM.

L'atelier de consultation s'est déroulé selon l'agenda suivant :

- discours d'ouverture du préfet ;
- présentation par le cabinet ERM du Projet Simandou ;
- présentation par ERM du processus de l'étude d'impact et du processus de participation des parties prenantes ;
- présentation par Simfer du PARC (Plan d'Action de Réinstallation et de Compensation) ;
- prise de questions ;
- déjeuner ;
- réponses aux questions ;
- lecture du PV de l'atelier; et
- discours de clôture du préfet.

Les principales questions et préoccupations soulevées par les parties prenantes ont porté principalement sur :

- les opportunités d'emploi offertes par le Projet, notamment pour les jeunes de la sous-préfecture de Tokonou ;
- l'inquiétude de la population quant à la manière dont il sera possible de traverser le rail, notamment pour le bétail et les enfants ;
- l'appui que le Projet peut apporter dans la réalisation d'infrastructures (routes, électricité, téléphone etc.) ;
- l'inquiétude sur la perte de liens communautaires au sein d'une même communauté ou entre deux villages qui seraient séparés par le rail ;
- les mesures d'accompagnement qui seront prises en cas de réinstallation ; et
- le tracé exact du chemin de rail afin de déterminer les villages et terres qui seront impactés.



Compte-Rendu de Réunion

Questions, remarques et suggestions

N°	QUESTIONS / COMMENTAIRES
1	1. Je remercie les organisateurs d’avoir dissipé tous mes soucis. 2. Le recrutement se fera t-il dans les localités de la sous-préfecture de Tokonou ou ailleurs ?
2	3. Je sollicite auprès de représentants du projet d’impliquer les jeunes de la localité de Tokonou dans les travaux.
3	4. Merci aux présentateurs. 5. Comment peut-on être employé par le Projet ?
4	6. Dans les accords entre Rio Tinto et le gouvernement, est-il prévu de vendre les produits finis (le fer) à un prix raisonnable à la population guinéenne pour qu’elle puisse satisfaire ses besoins dans ce domaines ? 7. Concernant la biodiversité, le projet va-t-il impliquer un institut vétérinaire en plus de celui botanique, comme dit pendant l’exposé ? 8. L’étude d’impact prendra-t-elle en compte les impacts du Projet sur les animaux domestiques (le bétail) ?
5	9. Dans les accords signés entre Rio Tinto et le gouvernement, quel est le pourcentage qui revient à la Guinée ? 10. Le Projet peut-il participer à la construction d’infrastructures sociocommunautaires ? 11. Quelles seront les mesures prises par le Projet pour le parcage des animaux domestiques afin d’éviter les accidents ?
6	12. Comment peut-on faire participer les villages qui sont peu représentés pour qu’ils aient de meilleures informations sur le Projet ?
7	13. Quelle est la durée du contrat entre Rio Tinto et le gouvernement ? 14. Quelles sont les mesures compensatoires prises pour indemniser les populations impactées ? 15. Rio Tinto peut-il nous aider à avoir un réseau téléphonique ? 16. Est-ce que Rio Tinto peut faire des routes entre les villages ?



Compte-Rendu de Réunion

Page 4 of 8

8	<p>17. Quelle est la nature du contrat des employés ?</p> <p>18. Quelle est la durée d'existence du Projet en Guinée ?</p>
9	<p>19. Le train pourra t-il transporter des passagers ? Si oui, où se situeront les différents points d'arrêt ?</p> <p>20. A quand le démarrage des travaux à Tokounou ?</p>
10	<p>21. En cas de réinstallation d'un village, le village sera-t-il réinstallé dans une zone agricole ?</p> <p>22. Comment le Projet va-t-il s'assurer que les villages réinstallés conservent le même type d'environnement dans leur site de réinstallation ?</p> <p>23. Comment le Projet compte-t-il prendre en compte les différents modes de vie des populations ?</p>
11	<p>24. Le Projet va-t-il s'intéresser aux femmes ?</p> <p>25. Le train minéralier sera-t-il électrifié ? Cela risque-t-il de causer des risques d'électrification ?</p> <p>26. Nos enfants n'étant pas habitués au train et au bruit, comment faire pour éviter les risques?</p>
12	<p>27. Ce message est adressé aux autorités : Comment minimiser les impacts (négatifs) du Projet sur nos communautés ?</p> <p>28. Dans l'emploi des migrants et des gens du village, mon inquiétude est la relégation des autochtones au profit des nouveaux arrivants.</p>
13	<p>29. En cas de réinstallation, comment s'assurer que les liens communautaires seront maintenus après la réinstallation ?</p> <p>30. Comment s'assurer, qu'après une réinstallation, les maisons et les lieux soient réinstallés au même emplacement dans le nouveau village ?</p> <p>31. Quelles mesures seront-elles prises pour conserver les liens entre deux communautés qui vont être séparées par la voie ferrée ?</p>
14	<p>32. Comment les sites de réinstallation seront-ils choisis ?</p> <p>33. Quelles sont les mesures d'accompagnement qui vont être prises pendant la réinstallation ? Combien de temps dureront-elles ?</p>



Compte-Rendu de Réunion

15	<p>34. La communication avec les autorités régionales et les autorités locales n’a pas fonctionné. Sentiment que la réunion a été improvisée.</p> <p>35. Dans le tracé définitif au niveau de la région de Kankan, il est nécessaire de prendre en compte toutes les sous préfectures impactées.</p>
16	<p>36. Quels sont les impacts du passage de la voie ferrée sur la biodiversité et sur les cours d’eau?</p> <p>37. Quelles sont les dispositions à prendre ?</p>
17	<p>38. Il est important de définir le projet avec le PACV (programme d’appui aux communautés villageoises).</p> <p>39. Il y a une différence entre les présentations d’ici et celles faites à Conakry (10 trains par jour, 230 wagons vs 12 trains de 240 wagons par jour) donc, il faut uniformiser les présentations.</p>
18	<p>40. Merci à toute la salle.</p> <p>41. Les zones qui seront impactées par le Projet ont-elles été identifiées ?</p> <p>42. Comment procéder à la gestion des conflits sur l’ensemble du Projet ?</p> <p>43. Le Projet doit tenir compte des aspects institutionnels des localités dans son appui des communautés.</p> <p>44. Il faut que les communautés aient un minimum d’informations.</p>
19	<p>45. Il faut avoir un tracé GPS pour que le ministère de l’environnement appréhende les impacts environnementaux.</p>

Réponses aux questions

- **Réponses aux questions sur le Projet**

La vente des produits finis n'est pas prévue dans le contrat de ce Projet. Rio Tinto vend seulement le minerai de fer à d'autres compagnies. Donc Rio Tinto vend le minerai pas le produit fini (le fer).

La durée du contrat entre le gouvernement guinéen et ses partenaires dans ce Projet est d'environ 30 à 35 ans d'exploitation.

S'agissant d'une voie ferrée transportant les passagers, il n'est pas prévu dans le Projet la mise en place d'un chemin de fer commercial. Il n'y aura que le train minéralier.

Les voies de croisement du chemin de fer ne seront pas équipées en gares pour le transport des passagers.

Le chemin de fer ne sera pas électrifié ; le rail ne présente donc pas de risque d'électrification pour les enfants et le bétail.

Pour les types de travaux qui seront spécifiquement effectués à Tokounou, il faut attendre la fin des différentes études pour le savoir. Les études sur le Projet ne sont pas achevées.

Jusqu'à l'accord du 22 avril 2011, Rio Tinto et Chinalco possédaient 95% des parts du Projet et la SFI détenait les 5% restants. Avec ce nouvel accord, le Gouvernement de Guinée peut obtenir une participation à hauteur de 35% dans la mine et à hauteur de 51% dans les infrastructures portuaires et ferroviaires. Les infrastructures portuaires et ferroviaires reviendront intégralement à l'Etat guinéen après 25 ou 30 ans. Les revenus et bénéfices sont partagés selon les termes du contrat du 22 avril.

- **Réponses aux questions sur l'emploi**

Au niveau de Rio Tinto, il y existe 4 types de recrutement :

- a. un recrutement international basé sur la compétence/ les capacités diffusé sur internet ;
- b. un recrutement au niveau national ouvert à tous les Guinéens et publié dans les journaux nationaux ;
- c. un recrutement au niveau des préfectures concernées, avec une publication des annonces de recrutement dans les préfectures ; et
- d. un recrutement local ouvert au niveau des localités impactées n'exigeant pas une grande qualification technique.

Trois types de contrat existent : le contrat à durée déterminée, le contrat à durée indéterminée et le contrat journalier. Dans le cas des contrats à durée indéterminée, tant que le travailleur donne satisfaction dans la qualité de son travail et tant qu'il respecte les procédures HSE et communautaires de Rio Tinto, il sera employé par le Projet.

Toutes les embauches s'effectuent sur appels d'offre, international ou national. Le traitement des dossiers de candidature est transparent. Des tests écrits ou des entretiens sont nécessaires dans certains cas. Dans tous les cas, l'embauche est fonction de la compétence.

La Guinée étant un pays signataire de la CEDEAO (Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest), il est impossible pour le Projet de fermer la porte aux ressortissants des pays membres.

- **Réponses aux questions sur les impacts environnementaux**

L'étude d'impact inclura une section sur la traversée en toute sécurité du rail par le bétail et par les enfants. Les solutions trouvées / envisagées par l'étude d'impact seront restituées aux populations lors de la session de restitution en avril – mai 2012, après soumission de l'étude au gouvernement de Guinée. Plusieurs solutions de passage sont possibles : des passages souterrains, des ponts, des passages à niveau. Ces diverses solutions sont à l'étude et seront discutées avec les populations.

La protection de l'environnement fait partie des principes du Projet et de ses partenaires, tels que la SFI. L'EISE étudiera également les impacts du Projet sur la biodiversité et sur les cours d'eau de manière à minimiser les impacts négatifs du Projet.

- **Réponses aux questions sur le développement communautaire**

Pour la construction d'infrastructures (routes entre les villages ou le réseau téléphonique), ceci ne figure pas parmi les responsabilités de Rio Tinto.

Pour ce qui est des infrastructures communautaires, le Projet investit dans les localités en fonction du degré de priorité et des impacts, en suivant les PDL (Plan de Développement Local) et après diagnostic participatif. Le Projet n'investit pas en propre mais peut toutefois aider à l'élaboration d'un diagnostic participatif pour la mise en œuvre d'un PDL.

Rio Tinto peut appuyer ou accompagner les ONG en fonction des besoins des villages les plus impactés par le Projet. Les ONG seront, elles aussi, choisies après appels d'offre.

- **Réponses aux questions sur la réinstallation et la compensation**

Le processus de réinstallation se fera en partenariat avec le gouvernement et les communautés impactées (personnes, familles, villages...).

Le Projet n'a pas l'intention et ne dispose pas des moyens légaux pour déplacer de force une personne et il ne décidera pas unilatéralement une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) ou d'un PIN (Projet d'Intérêt National). Rio Tinto entend réaliser ce processus avec le gouvernement et les populations par la négociation.

En matière de compensation, le maximum sera fait, en collaboration avec les communautés déplacées, pour conserver les liens communautaires afin d'éviter les conflits. Le Projet est respectueux des valeurs culturelles communautaires.

Les réinstallations se feront à des dates précises et les parties prenantes seront bien informées et participeront aux différentes étapes.

La compensation d'une maison détruite sera une autre maison construite et un champ impacté sera remplacé par un autre champ identique.

Comme mesure d'accompagnement, quand un village doit être déplacé, il le sera avec les infrastructures déjà existantes des populations. Ces conditions pourraient même être améliorées.

- **Réponses aux questions additionnelles**

S'ils sont directement impactés par le Projet, et bien que non présents lors de l'atelier de lancement de l'EISE, les villages seront consultés individuellement afin d'être informés du Projet ainsi que des impacts du Projet. En cas de réinstallation, les villages impactés seront également consultés individuellement lors d'une étape ultérieure du Projet.

A propos du manque de communication sur la réunion avec les autorités locales et régionales : après enquête, il apparaît que le Projet a correctement informé les autorités régionales mais que l'information n'a pas été transmise par le bureau du gouverneur aux autorités locales concernées.